

# ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

## DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de l'accord collectif 2025-2028 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, SNCF réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion de tous et développe une politique d'accompagnement. Le développement des compétences des personnes en situation de handicap est une orientation prioritaire de l'accord. Le Groupe Public Ferroviaire facilite l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Il est rappelé que le contenu pédagogique des modules de formation ou les conditions organisationnelles, matérielles, techniques ou humaines de mise en œuvre de la formation sont, au besoin, adaptées pour tenir compte de la spécificité du handicap du travailleur concerné. Par ailleurs, en cas d'impossibilité pour le travailleur en situation de handicap de suivre une session de formation, pour des raisons en lien avec son handicap, des moyens alternatifs sont recherchés pour que le travailleur handicapé puisse être formé. Un relais handicap formation est désigné dans chaque centre de formation. Il a pour mission, en partenariat avec le correspondant handicap & emploi, de coordonner l'accessibilité de la formation et du site : sensibilisation à l'accessibilité des contenus, mise en œuvre concrète des outils matériels et organisationnels.

Pour toute information supplémentaire en lien avec la formation, n'hésitez pas à contacter le service Relations Clients : [FORMATION.RELATIONSCLIENTS@reseau.sncf.fr](mailto:FORMATION.RELATIONSCLIENTS@reseau.sncf.fr) ou le référent handicap de votre campus de formation.

### LES REFERENTS HANDICAP EN CAMPUS

